

D - 5

- Q. Saviez-vous à quel temps la draft devait partir ?
- R. Non, monsieur.
- Q. Avez-vous porté votre habit militaire pendant votre absence ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Vous vous êtes rapporté vous-même au Camp ?
- R. Oui, monsieur.

- INTERROGE CONTRADICTOIREMENT PAR
LE PROCUREUR : -

- Q. Votre congé expirait le 14 mars, à 0800 heures ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Quand votre soeur vous a-t-elle télégraphié ?
- R. Le mardi, le 13.
- Q. Où demeurez-vous ?
- R. Au Nouveau-Brunswick.
- Q. A quelle place, exactement ?
- R. A Moncton, monsieur.
- Q. Où était votre soeur ?
- R. A St-Quentin, N.B.
- Q. Combien y a-t-il de temps que vous êtes dans l'armée ?
- R. Deux ans, monsieur.
- Q. Quand vous êtes revenu, est-ce que la draft était partie ?
- R. Oui, monsieur.

- L'OFFICIER DEFENSEUR NE DESIRE PAS
INTERROGER DE NOUVEAU. -